

## Réforme territoriale : pour un SNEP-FSU acteur

### Contexte et repères :

*(Il ne s'agit que de quelques rappels essentiels non exhaustifs. On pourra développer si nécessaire)*

Le vote de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république - promulguée le 07/08/15 (JO du 08/08/15) qui donne de nouvelles compétences aux régions, la nouvelle configuration des régions et la création des métropoles (MAPTAM) forme à ce jour « l'acte 3 de décentralisation ».

Le gouvernement, en lien avec cet acte et le travail sur la revue des missions de l'Etat, a décidé de réorganiser les administrations territoriales de l'Etat et leur présence dans les 17 régions restructurées donnant 7 nouvelles régions. Toutes les Directions Régionales (DR) fusionnent en une seule avec une particularité pour l'EN.

### Le gouvernement a nommé :

- des Préfets "préfigurateurs" (des prochains préfets de Région). Ils sont actifs dans les nouvelles Régions résultant de la fusion de plusieurs anciennes régions ;
- des Recteurs "chefs de file", seuls interlocuteurs des Préfets et Présidents de Régions et ils sont actifs, dans les nouvelles régions comportant plusieurs rectorats des anciennes régions ; à noter que dans certains cas des fusions de rectorats sont soit décidées, soit envisagées, l'évolution à terme (moyen ou long terme) étant possiblement ( ? ) un seul rectorat par région ;

### Dans un contexte politique et budgétaire :

- **Élection des nouveaux Conseils Régionaux les 6 et 13 décembre 2015** ; scrutin de liste par circonscriptions électorales départementales (les listes régionales devront présenter dans chaque département des listes comprenant des candidat(e)s (une femme-un homme en alternance ou l'inverse), le nombre de candidat(e)s variant en fonction de la population.

- **Dans le cadre de l'austérité**, les Collectivités Territoriales subissent une baisse des dotations énormes (Moins 11, 7 Mds d'€ de 2014 à 2017 et en cumulé moins 28 Mds d'€) amenant une réduction drastique des subventions des services publics territoriaux et de l'investissement.

Ceci va entraîner des conséquences pour l'EPS et le Sport Scolaire, ainsi que pour le secteur Jeunesse et Sports. Le SNEP doit s'en préoccuper sans retard, sous peine de manquer cette nouvelle étape de la "décentralisation" et de ne pas être en mesure de peser, dès le début, ce qui est essentiel, sur des dossiers importants pour nous.

Quel est le nouveau cadre de notre activité régionale et (ou) académique ? Quels sont les enjeux ? Quelles propositions pour se préparer à cette nouvelle et rapide échéance ?

### Des « dossiers politiques importants » :

**1) Gestion des personnels et des postes** (affectations et mutations inter et intra, créations et suppressions de postes, gestion des carrières, inspection, FPC etc. ...) restent, dans l'immédiat dans le cadre académique et ne subiront a priori pas de modification. A noter tout de même qu'ont déjà eu lieu dans certaines nouvelles régions des réunions communes des CTA académiques concernés.

**2) Construction et fonctionnement matériel** (budget et personnels agents) **des lycées et EREA** : les Régions en ont la responsabilité et votent les budgets correspondants. **Plus les transports scolaires y compris pour les collèges !**

**3) Subventions aux activités de lycéens** (ex. pass lycéen, -aide à la licence- en Lorraine). D'autre part elles interviennent (ou co-interviennent) de fait dans l'activité de l'UNSS (ex. jeux des lycées en Lorraine, en pays de Loire, cart@too en Basse-Normandie).

**4) En EPS, à partir de janvier 2016 et plus encore 2017** (car les budgets 2016 ont été sinon adoptés, du moins

préparés), nous serons donc très directement concernés pour :

- **les installations sportives** : constructions nouvelles, rénovation, entretien ; quid des PPI ?
- **l'UNSS** : subvention au CR UNSS, aide à la licence (pass), voire co-organisation d'activités (jeux des lycées).

**5) le secteur Jeunesse et Sports.** (voir note sport CDNE).

*L'enjeu est le suivant : avec des pratiques et des habitudes différentes des anciennes Régions, qu'advient-il avec une seule nouvelle Région (avec plusieurs académies et plusieurs CR UNSS par ex.) ? Va-t-on :*

- *vers un maintien provisoire (qui ne saurait durer) des situations existantes ? ;*
- *vers un alignement vers le bas (le moins coûteux), non exclu quand on connaît les difficultés financières des collectivités ? ;*
- *vers un alignement vers la situation la plus favorable, sans recul pour personne, en gardant le meilleur de chaque ancienne entité ?*

**POUR UN SNEP ACTEUR avec la FSU et ses SN : des propositions pour l'activité syndicale.**

**1) Proposer et peser sur les choix.** Des orientations politiques et de gestion vont se mettre en place dès janvier 2016, même s'il est probable qu'on aura une période de transition pour l'EN. (pas pour le sport)

**1.1) Revendiquer l'alignement sur la (les) situation(s) la (les) plus favorable(s)** existant dans les académies et les anciennes régions pour la nouvelle Région

**1.2) intervenir dès septembre et jusqu'à décembre** auprès des instances administratives (Recteur coordonnateur voire Préfet préfigurateur) et politiques (Présidents des actuelles Régions). Il serait utile aussi d'avoir un contact formel et de travail avec nos collègues Directeur(trices) Régionaux(ales) de l'UNSS, de façon à échanger utilement avec eux (elles) et à ne pas les laisser isolé(e)s dans cette phase de transformation qui peut éventuellement être compliquée.

**1.3) Interpeller les têtes de listes candidat(e)s à la présidence des futures nouvelles Régions et têtes de listes dans les départements.** Voir les modèles de lettres que nous proposons, l'une sur l'EPS, sport scolaire (EN) et l'autre sur le sport.

**2) Méthode et propositions :**

**Un travail en commun et coordonné est indispensable entre les S3 des académies incluses dans les nouvelles régions. Voir aussi une coordination avec la FSU et ses SN.**

- **établir le bilan de l'existant** en matière d'installations, de budgets, d'UNSS dans chacune des académies (correspondant éventuellement avec les anciennes régions) et des anciennes régions (voir une proposition de modèle de tableau récapitulatif en annexe) ;

- **définir un contenu revendicatif** (ce que nous voulons) pour la nouvelle Région ; de façon optimum, le bilan et les revendications peuvent faire l'objet d'un document écrit, ce qui permet une meilleure efficacité lors d'audiences ou de rencontres avec les "autorités"

- **établir un plan d'action**, à mettre en œuvre dès que possible (à partir d'octobre et pour octobre novembre), commun aux S3 d'une même nouvelle Région. Envisager de désigner un(e) **coordonnateur(trice)** (ou mieux un groupe formé d'un(e) militant(e) de chaque S3 concerné) pour cette activité.

- **prévoir une séance de travail en commun d'ici fin septembre** avec un(e) représentant(e) de chaque académie d'une nouvelle région "pluri académique" ou "mono académique fusionnée".

- **un (des) S4 peu(vent)t être chargé du suivi** et de l'avancement du travail dans l'ensemble des territoires concernés.